



FEDERATION NATIONALE



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES

LE NOUVEL ACCORD DE PARTENARIAT OCCE / SACEM

DATE DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD EN VIGUEUR
25 AVRIL 2016

RAPPEL : Date RENOUVELLEMENT AGREMENT
Jeunesse et Éducation populaire de l'OCCE : 31/01/2008



CRÉATEURS
ET ÉDITEURS

CLIENTS
UTILISATEURS

LA
SACEM

AIDE AUX
PROJETS

SACEM
UNIVERSITÉ

RÉPERTOIRE
DES ŒUVRES

**CRÉATEURS
ET ÉDITEURS**



accéder
AU SITE



accéder à votre
ESPACE MEMBRE

**CLIENTS
UTILISATEURS**



accéder
AU SITE



accéder à votre
ESPACE CLIENT



**NOUVEAU PORTAL SACEM.FR...
NOUVEAUX SERVICES**

- ✓ **Consultez** les tarifs
- ✓ **Obtenez** vos autorisations en ligne

- ✓ **Payez** vos factures en un clic
- ✓ **Trouvez** toutes les réponses à vos questions

VOUS ORGANISEZ UN ÉVÉNEMENT ?

Avec ce nouveau site internet, obtenir une autorisation de diffusion de musique n'a jamais été aussi simple :

- 1- Renseignez toutes les informations concernant votre événement
- 2- Validez votre déclaration
- 3- Réglez en ligne (CB ou RIB)
- 4- Vous pouvez diffuser de la musique

RETROUVEZ DANS VOTRE ESPACE CLIENT :

- ✓ **Vos opérations en cours**
 - ☛ Autorisations
 - ☛ Factures Sacem et Spré
 - ☛ Devis
- ✓ **Vos informations**
 - ☛ Renseignements personnels
 - ☛ Code d'accès et mot de passe
- ✓ **Vos contacts dédiés**





KERMESSES ET FETES DES ECOLES

**SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE :
DÉCLAREZ ET RÉGLEZ VOTRE KERMESSSE EN LIGNE !**

CRÉATEURS ET ÉDITEURS

- accéder AU SITE
- accéder à votre ESPACE MEMBRE
- > Déposer vos œuvres en ligne
- > Télécharger vos feuillets de répartition
- > Découvrir tous les services
- > S'informer sur les règles de répartition

CLIENTS UTILISATEURS

- accéder AU SITE
- accéder à votre ESPACE CLIENT

DÉCOUVREZ

Nous utilisons et plaçons des cookies sur votre ordinateur pour améliorer l'expérience utilisateur sur notre site. En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation de cookies pour ce site. [En savoir plus](#)

NB OCCE : dans la saisie en ligne, ignorez la rubrique n° adhérent, qui n'est pas une donnée obligatoire. Il n'y a pas de n° adhérent... (info tél siège SACEM)



KERMESSES ET FETES DES ECOLES

The screenshot shows the Sacem website interface. At the top, there is a navigation bar with the Sacem logo, 'TOUS NOS SITES', and a language dropdown set to 'FR'. Below this is a red header for 'CLIENTS UTILISATEURS' with sub-links for 'toutes les AUTORISATIONS', 'vos SERVICES', 'vos avantages SACEM PRO', and 'notre ACTUALITÉ'. A user profile icon is labeled 'espace client IDENTIFIEZ-VOUS'. The main content area features the heading 'LA SACEM SIMPLIFIE VOS DÉMARCHES' with a 3-step process: 1. RECHERCHEZ UNE AUTORISATION, 2. OBTENEZ UNE AUTORISATION, 3. DIFFUSEZ LES ŒUVRES SOUHAITÉES. A red button 'EN SAVOIR PLUS SUR LA SACEM' is below. The next section is 'RECHERCHEZ UNE AUTORISATION' with a search bar containing 'Exemples : Site Internet, Bar, Boutique, Coiffeur, Application mobile, TV, Radio, Copie, CD, DVD, ...'. Below the search bar are two columns of 'LES AUTORISATIONS LES + CONSULTÉES' with categories like 'Concert', 'Repas dansant', 'Bal', 'Repas en musique', 'Kermesse', 'Ecoute de musique à l'école', 'Kermesse ou fête des écoles', 'Film d'entreprise', 'Web radio associative / de particulier', and 'Bal ou manifestation dansante'. A red button 'VOIR TOUTES LES AUTORISATIONS' is at the bottom. A large white arrow points from the search bar to the 'Kermesse ou fête des écoles' category.



KERMESSES ET FETES DES ECOLES

<https://clients.sacem.fr/autorisations/kermesse-ou-fete-des-ecoles>



Vous allez diffuser de la musique lors de de la fête de votre école. La musique interprétée ou diffusée à cette occasion est le fruit du travail d'auteurs, de compositeurs et d'éditeurs de musique qui ont confié à la Sacem la mission de collecter et répartir leurs droits d'auteur.

Alors, n'attendez plus, obtenez dès à présent votre autorisation de diffusion de musique.

En déclarant votre manifestation avant la date de votre kermesse, vous bénéficiez de 20 % de réduction sur le montant de vos droits d'auteur.

Forfait de droit d'auteur « Kermesse ou fête des écoles » **à partir de 44,12€ TTC** (réductions incluses).



Fête des écoles avec spectacle par les enfants qui chantent

Entrée gratuite . Budget des dépenses m1000”

Forfait payable d'avance « Concert, spectacle de variétés »	56,73€ HT
- 20% : réduction pour déclaration préalable de la séance	45,38€ HT
- 12,5% : réduction association éducation populaire	39,71€ HT, soit 44,12€ TTC
TOTAL SACEM = 44,12€ TTC	



Fête des écoles avec spectacle des enfants sur fond sonore avec musique enregistrée

Entrée gratuite . Budget des dépenses m1000”

Forfait payable d'avance « Concert, spectacle de variétés »	70,91€ HT
- 20% : réduction pour déclaration préalable de la séance - 12,5% : réduction association éducation populaire	56,73€ HT 49,64€ HT, soit 55,15€ TTC
Rémunération équitable = droits d'auteur HT x 65% → Minimum annuel de 96,60€ HT ramené à 48,30€ HT pour les associations de bénévoles sans but lucratif	48,30€ HT, soit 55,55€ TTC
TOTAL SACEM + SPRE = 55,15€ TTC + 55,55€ TTC = 110,70€ TTC	



Fête des écoles avec fond sonore musical

Entrée gratuite

Forfait payable d'avance « Manifestations avec fond sonore musical »	73,79€ HT
- 20% : réduction pour déclaration préalable de la séance - 12,5% : réduction association éducation populaire	59,03€ HT 51,65€ HT, soit 57,38€ TTC
Rémunération équitable = droits d'auteur HT x 65% → Minimum annuel de 96,60€ HT ramené à 48,30€ HT pour les associations de bénévoles sans but lucratif	48,30€ HT, soit 55,55€ TTC
TOTAL SACEM + SPRE = 57,38€ TTC + 55,55€ TTC = 112,93€ TTC	



Fête des écoles avec spectacle par les enfants qui chantent
+
fond sonore musical avec musique enregistrée

Entrée gratuite . Budget des dépenses m1000”

Forfait payable d'avance « Manifestations avec fond sonore musical »	73,79€ HT
- 20% : réduction pour déclaration préalable de la séance - 12,5% : réduction association éducation populaire	59,03€ HT 51,65€ HT, soit 57,38€ TTC
Rémunération équitable = droits d'auteur HT x 65% → Minimum annuel de 96,60€ HT ramené à 48,30€ HT pour les associations de bénévoles sans but lucratif	48,30€ HT, soit 55,55€ TTC
TOTAL SACEM + SPRE = 57,38€ TTC + 55,55€ TTC = 112,93€ TTC	



DISPOSITIONS PROTOCOLAIRES

OBLIGATIONS DE L'ADHÉRENT :

Être en mesure de justifier sa qualité d'adhérent
(sauf si présent dans le listing national)

Signer le Contrat Général de Représentation avant
la séance

et

Respecter les dispositions contractuelles et
protocolaires :

- *déclaration préalable de la séance*
- *payer le forfait avant la séance*

ou

- *signer le contrat*
- *remettre les états de recettes et dépenses*
- *remettre le programme (musique live) -*
- *régler les droits dans les délais*

OBLIGATIONS DE LA FEDERATION :

Communication et information auprès de ses
membres

Remise de la liste des adhérents au niveau
national

Saisine obligatoire de la Fédération en cas de
litige

Réunion de la commission paritaire pour
règlement amiable des litiges

MERCI !



Les diapos suivantes produites par la SACEM sont conservées dans le diaporama à titre d'information



UNE TARIFICATION SIMPLIFIEE

« Forfaits payables d'avance » (réforme 2014)

Forfaits applicables aux séances d'économie
« modeste » et aux diffusions en fond sonore:

- concerts, spectacles, séances dansantes avec budget < 3000€ et entrée < 20€
- repas en musique avec prix du couvert < 40€ et nombre de convives < 250
- manifestations avec fond sonore musical

Séances à tarification « au pourcentage » (réforme 2016)

- concerts, spectacles, séances dansantes, repas en musique hors cadre des « Forfaits payables d'avance »
- spectacles divers autres que musicaux
- autres types de séances avec musique et projections audiovisuelles



FORFAITS SIMPLIFIÉS

CONCERTS ET SPECTACLES DE VARIÉTÉS

Tarif réduit - Valeur 2016-2017

Forfaits TTC par manifestation								
Prix du titre d'accès ou de la consommation la plus vendue	Montant du budget des dépenses TTC							
	Jusqu'à 1000 €		Jusqu'à 1500 €		Jusqu'à 2000 €		Jusqu'à 3000 €	
	MV	ME	MV	ME	MV	ME	MV	ME
Séances sans recettes	44,12 "	55,15 "	71,69 "	89,63 "	115,82 "	144,77 "	193,04 "	241,29 "
Jusqu'à 6 €	71,69 "	89,63 "	92,65 "	115,82 "	143,40 "	179,24 "	241,30 "	301,62 "
Jusqu'à 12 €	92,65 "	115,82 "	143,40 "	179,24 "	193,04 "	241,31 "	289,56 "	361,96 "
Jusqu'à 20 €	143,40 "	179,24 "	193,04 "	241,31 "	237,16 "	296,45 "	361,96 "	452,46 "

MV : musique vivante (concert) / ME : musique enregistrée (CD, mp3...)



FORFAITS SIMPLIFIÉS

BALS ET SEANCES DANSANTES

Tarif réduit - Valeur 2016-2017

Forfaits TTC par manifestation								
Prix du titre d'accès ou de la consommation la plus vendue	Montant du budget des dépenses TTC							
	Jusqu'à 1000 €		Jusqu'à 1500 €		Jusqu'à 2000 €		Jusqu'à 3000 €	
	MV	ME	MV	ME	MV	ME	MV	ME
Séances sans recettes	44,12 "	55,15 "	71,69 "	89,63 "	92,65 "	115,82 "	202,66 "	253,34 "
Jusqu'à 6 €	71,69 "	89,63 "	92,65 "	115,82 "	143,40 "	179,24 "	289,55 "	361,95 "
Jusqu'à 12 €	143,40 "	179,24 "	193,04 "	241,31 "	237,16 "	296,45 "	320,93 "	401,16 "
Jusqu'à 20 €	236,44 "	295,56 "	286,79 "	358,49 "	336,44 "	420,55 "	423,49 "	529,37 "

MV : musique vivante (concert) / ME : musique enregistrée (CD, mp3...)



FORFAITS SIMPLIFIÉS

REPAS EN MUSIQUE

Tarif réduit - Valeur 2016-2017

Forfaits TTC par manifestation								
Prix du couvert (service compris)	Nombre de convives							
	Jusqu'à 100		Jusqu'à 150		Jusqu'à 200		Jusqu'à 250	
	MV	ME	MV	ME	MV	ME	MV	ME
Jusqu'à 15 €	44,12 "	55,15 "	71,69 "	89,62 "	92,66 "	115,82 "	144,79 "	180,98 "
Jusqu'à 22 €	71,69 "	89,62 "	126,85 "	158,56 "	170,97 "	213,71 "	260,62 "	325,77 "
Jusqu'à 30 €	82,73 "	103,40 "	165,46 "	206,83 "	237,17 "	296,45 "	337,82 "	422,28 "
Jusqu'à 40 €	104,79 "	130,99 "	209,59 "	262,00 "	286,79 "	358,49 "	424,67 "	530,82 "

MV : musique vivante (concert) / ME : musique enregistrée (CD, mp3...)



ÉVÉNEMENTS AVEC FOND SONORE MUSICAL

Valeur 2016-2017

Événements à entrée libre (tarif réduit)	
Manifestations commerciales, récréatives, culturelles, sportives, politiques	Sonorisation des rues, ou des stands individuels dans les salons/foires/expos
57,38 " TTC / jour	57,38 " TTC / semaine
Événements à entrée payante suivant la jauge (ou capacité d'accueil) ou à défaut la fréquentation (antérieure ou attendue) (tarif réduit)	
Jauge jusqu'à 3000 spectateurs	78,25 " TTC / jour
Jauge jusqu'à 10000 spectateurs	117,90 " TTC / jour
Jauge jusqu'à 50000 spectateurs	187,80 " TTC / jour
Jauge jusqu'à 100000 spectateurs	313,01 " TTC / jour
Au-delà de 100000, par tranche de 25000	104,33 " TTC / jour



SÉANCES À TARIFICATION PROPORTIONNELLE

NOUVEAUTES AU 01/01/2016

LES DROITS D'AUTEUR SONT DETERMINES PROPORTIONNELLEMENT AUX RECETTES REALISEES,
ET ASSORTIS D'UN MINIMUM CALCULE SUR LE BUDGET DES DEPENSES

3 CATEGORIES DE SEANCES AUXQUELLES CORRESPONDENT 3 TAUX

CATÉGORIE DE SÉANCES	PRINCIPAUX TYPES DE SEANCES	TAUX (TARIF GÉNÉRAL, MUSIQUE VIVANTE)	TAUX ADHÉRENT OCCE (MUSIQUE VIVANTE)
Concerts, spectacles musicaux	Concerts et spectacles de variété	11 %	7,7 %
	Concerts de musique symphonique, folklorique et traditionnelle		
	Bals, séances dansantes		
	Comédies musicales, spectacles musicaux		
	Repas en musique		
Spectacles à pluralité de genre artistique	Ballets, spectacles chorégraphiques	5,50 %	3,85 %
	Spectacles de cirque traditionnel et contemporain		
	Spectacles d'illusion, de prestidigitation		
	Spectacles à caractère historique		
	Projections de film avec accompagnement musical par musiciens		
	Sons et lumières		
Audiovisuel et spectacles avec musique d'accompagnement	Projections audiovisuelles occasionnelles	2,50 %	1,75 %
	Musique de scène		
	Spectacles tauromachiques		
	Repas avec simple musique de fond		

Rappel :
réduction de 20%
pour déclaration
préalable
+
réduction
protocolaire de
12,5% pour les
adhérents OCCE



NOUVEAUTES AU 01/01/2016

FRAIS D'APPROCHE

Les frais d'approche (frais de déplacement des artistes) **ne font plus partie** des composants du budget artistique, et ne sont pas pris en compte dans la assiette de calcul du minimum de garantie assis sur le budget des dépenses.

FRAIS DU TRAITEUR

Pour les repas en musique offerts, les frais du traiteur **ne sont plus pris en compte pour déterminer le montant des droits**. Ils sont désormais calculés sur la base du budget des dépenses (budget artistique, frais technico-artistiques et techniques, et frais de publicité).

GRATUITÉS

Le système de réintégration disparaît au profit d'une majoration des droits en fonction de la part de gratuits :

Proportion des offerts au regard des payants :	de 5% à 10%	jusqu'à 15%	jusqu'à 20%	plus de 20%
Majoration :	2,5%	5%	10%	15%

VIDÉOTRANSMISSION

Les séances de vidéotransmissions sont intégrées au corps de barèmes avec une nouvelle tarification : taux « musique vivante » correspondant au type de spectacle retransmis avec un **abattement de 25%**.